

---

Une webconférence avec Nicolas Cadène, le 15 novembre 2024.

Le collectif "[Ensemble, on fait quoi ?](#)" [1] a eu le plaisir d'accueillir Nicolas Cadène le 15 novembre 2024 pour une conférence en ligne intitulée "La laïcité, un principe mal compris ou mal appliqué ?".

**Nicolas Cadène** est juriste, diplômé de sciences politiques et de droit public. Il a été Rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité rattaché au Premier Ministre de 2013 à 2021. Dans ce cadre, il a participé à la conception et à la réalisation de nombreuses formations autour du principe de laïcité sur l'ensemble du territoire. Il a été le référent principal du gouvernement sur l'application de la laïcité, question pour laquelle il a proposé de nombreux avis officiels et états des lieux. Il a notamment travaillé sur l'application de ce principe à l'école en proposant l'installation d'un référent laïcité dans chaque académie. Spécialiste de la laïcité et de la gestion du fait religieux, il a écrit plusieurs ouvrages sur ce sujet et a participé à la conception de nombreux guides et outils pratiques d'application de ce principe. Dans le cadre de l'Observatoire de la laïcité, il a notamment participé au "guide laïcité et gestion du fait religieux dans les structures socio-éducatives" à destination des éducateurs et travailleurs sociaux. Il a également initié et participé à la conception du [plan national de formation « Valeurs de la République et Laïcité » \(VRL\)](#). [2]

Cette conférence en ligne a d'abord été l'occasion de rappeler les définitions essentielles entourant le principe de laïcité ainsi que les bases juridiques sur lesquelles ce principe repose. L'Etat laïque n'est pas opposé aux convictions de chacun comme le rappelle Nicolas Cadène, mais il y est indifférent. Dès lors, la laïcité assure la liberté de conscience aux citoyens (c'est à dire la liberté de pratiquer et d'exprimer sa croyance) tant que cette expression ne trouble pas l'ordre public. Nicolas Cadène a ensuite décrit les quatre sphères qui permettent de penser et de distinguer l'application de la laïcité (l'espace personnel privé, l'espace d'entreprise privée, l'espace public administratif et l'espace public partagé). Il a alors rappelé l'importance de bien distinguer les choses : le devoir de neutralité, par exemple, s'applique aux personnels de la fonction publique mais ne s'applique pas à leurs usagers, ni aux salariés du privé (sauf dans le cas de mission de service public que peuvent parfois assurer certaines structures, comme des associations par exemple).

Par la suite, Nicolas Cadène a développé différents cas pratiques pour questionner les conduites à tenir face à certaines situations. Il a ainsi pu donner les clefs de compréhension de l'application de la laïcité pour des exemples en restauration scolaire ou bien dans des situations de demande d'autorisation d'absence pour motif religieux en entreprise. Les participants à cette webconférence ont ensuite posé de nombreuses questions à M. Cadène sur d'autres situations qu'ils ont pu rencontrer dans l'exercice de leurs fonctions. Des réponses précises accompagnées d'un regard juridique clair ont pu être apportées sur des interrogations concernant l'application de la laïcité à l'école, en sortie scolaire, dans les centres socioculturels ou encore dans le secteur associatif.

Plus de 130 personnes ont participé à cette conférence en ligne que vous pouvez retrouver dans son intégralité ci-dessous. Vous trouverez également au bas de cette page un ouvrage de référence sur la question, écrit par M. Cadène, intitulé *En finir avec les idées fausses sur la laïcité*.

## **Visioconférence Nicolas CADÈNE "La laïcité, un principe mal compris ou mal appliqué ?"**

Dates: Jeudi 21 novembre 2024 - 11:45

**URL de la source (modifié le 01/04/2025 - 16:15):** <https://prev-radicalites.org/nos-actions-0/conferences-ensemble-fait-quoi/la-laicite-un-principe-mal-compris-ou-mal-applique>

### **Liens**

[1] <https://www.ensembleonfaitquoi.fr/>

[2] <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/formation-valeurs-de-la-republique-et-laicite-185>